

# RAFTING + VIA FERRATA AU PAYS DU LEMAN

Week end Sportif  
2 jours / 1 nuit



*Le saviez vous : «au pays du fromage d'Abondance les vaches ont des lunettes de soleil» !*

*Mais ce n'est pas pour découvrir cette particularité que nous vous proposons de venir en vallée d'Abondance.*

*Dans un environnement paisible constitué de pâturages et de forêts d'épicéas nous y pratiquons les sports nature avec bonheur : la via d'Abondance promet une belle verticale l'après-midi du samedi, tandis que Les Gorges de la Dranse, techniques et ludiques rafraichissent le dimanche matin !*

# PROGRAMME

**Samedi : Rendez-vous 13h30 au pied de la via ferrata** (accès ci-après).

13h30 – VIA FERRATA : situé sur une falaise exposée au sud, elle **domine la vallée d'Abondance**. Elle comporte 3 parties de difficultés croissantes : la 1ere est essentiellement horizontale avec quelques agrès (type poutre ou passerelle), la seconde offre une **belle portion verticale** sur échellons dans une partie particulièrement lisse et la dernière est à la fois **aérienne, verticale et athlétique** ... à noter qu'il est possible de s'arrêter après chacune des 3 parties ! (10 mn de marche d'approche - 3h00 de via ferrata – 35 mn de marche retour ).  
Diner et nuit au gîte.

**Dimanche : Petit-déjeuner.**

9h00 - RAFTING : descente des **gorges de la Dranse**, ce parcours, plusieurs fois retenu pour les championnats du monde de Kayak, offre de nombreux rapides de classe 3 ou 4 (selon la formule choisie). La descente est rendue assez technique par la présence de blocs de rocher au milieu de la rivière ! (15 mn de préparation, 15 mn de briefing et 1h30 à 2h30 de descente).

**Ce programme est indicatif, il peut être modifié par votre guide pour s'adapter aux conditions hydrologiques et météorologiques.**

## FICHE PRATIQUE

### **ACCUEIL**

**Samedi à 13h30 au parking de la Via Ferrata d'Abondance.**

#### **Accès voiture :**

ACCÈS à la Via Ferrata

L'autoroute A40 (ou A41) jusqu'à Annemasse, puis N 206 jusqu'à Machilly, ensuite rejoindre Thonon via Bons en Chablais (D903). A la sortie de Thonon-les-Bains suivre la direction Morzine, Abondance. Vous êtes sur la D902. Après avoir parcouru 10 km, tourner à gauche et suivre la D22 jusqu'à Abondance. Traverser Abondance et poursuivre en direction de La Chapelle d'Abondance. A l'entrée du village, au panneau de bienvenue à la Chapelle d'Abondance, le parking se trouve sur la gauche.

#### **Accès train : gare de Thonon les Bains (déconseillé)**

Véhicule indispensable pour ce Week-end.

### **DISPERSION**

Vers 12h00 le dimanche.

#### **Hébergements avant ou après le séjour :**

Nous contacter.

## NIVEAU

Niveau « habitués » : il faut savoir nager et ne pas avoir peur du vide. Il est préférable d'avoir déjà pratiqué la via ferrata ou le rafting pour en profiter au maximum.

Pour le rafting nous proposons deux parcours : un sportif en classe 3 (durée 1h30) et un très sportif en classe 4 (durée 2h30).

## HEBERGEMENT

Une nuit en Gîte.

Chambres de 2 à 4 personnes. Salle de bain dans la chambre. Les draps et linge de toilettes sont fournis. Le gîte est située à Vacheresse à l'entrée de la vallée d'Abondance, à 20 mn de Thonon-les-Bains.

Option : une nuit en chambres d'hôtes de 2 personnes, situé à Vacheresse également, avec supplément.

## Les repas

Le samedi : le dîner sur le lieu d'hébergement, c'est l'occasion de goûter la cuisine locale. Le petit déjeuner est adapté à la pratique d'activité sportive. Le repas du samedi et du dimanche midi ne sont pas compris dans le forfait.

## TRANSFERTS INTERNES

Véhicules des participants.

## GROUPE

Via ferrata : 3 à 6 personnes/guide

Rafting : 5 à 8 personnes par guide (1 bateau)

## ENCADREMENT

Fabrice et son équipe pour le raft, Philippe pour la via Ferrata, tous moniteurs diplômés d'état.

## L'ESPRIT

**La via ferrata** est un itinéraire d'escalade facile et aménagé qui permet de parcourir une falaise en progressant aussi bien horizontalement que verticalement. Il ne nécessite pas d'apprentissage particulier et permet de découvrir l'ambiance d'une paroi. Il est souvent agrémenté de passages ludiques comme un pont de singe ou une passerelle népalaise

**Le rafting** consiste à descendre des rivières dans un bateau gonflable et résistant. 5 à 8 personnes font avancer le raft avec des pagaies en suivant les consignes du "barreur" (le guide situé à l'arrière). L'eau est fraîche, mais les passages dans l'eau sont occasionnels ! Le Passage des différents rapides est un moment fort de la descente, mais vous pouvez compter sur votre guide pour animer les zones de rivière plus calme !

## MATERIEL FOURNI

Pour chaque participant,

VIA FERRATA : un baudrier, une longe double avec absorbeur de choc et un casque.

Ce matériel est aux normes UIAA (Internationales) et CE (Européennes).

RAFTING : une combinaison, un Kway, une paire de botines, un casque, un gilet de sauvetage.

Ce matériel est aux normes UIAA (Internationales) et CE (Européennes).



## EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

Vous trouverez cet équipement dans les magasins de notre partenaire :

[www.auvieuxcampeur.fr](http://www.auvieuxcampeur.fr)

Nous vous conseillons d'emporter :

### Equipelement pour le rafting (non fourni)

- Chaussures pouvant aller dans l'eau
- Attache lunette
- Tee shirt « aquatique » pour mettre sous la combinaison

### Equipelement pour la via ferrata (matériel non fourni)

- Chaussures de randonnée pour la via ferrata
- Sac à dos 25 litres
- gourde

### Equipelement pour le séjour (liste non exhaustive)

- T-shirt
- sous-vêtements, chaussettes de rechange
- short
- pantalon
- sweat-shirt
- fourrure polaire
- veste coupe vent imperméable
- tennis de rechange pour l'après canyon/via ferrata et pour le soir
- chapeau ou casquette
- 2 maillots de bain
- couteau pliant
- lunettes de soleil à verres très filtrants
- attache lunette, élastique pour cheveux longs
- crème solaire
- pharmacie personnelle, Elastoplast large + double peau en prévention des ampoules
- lampe de poche avec une pile de rechange
- nécessaire de toilette léger
- papier toilette.

Appareil photo : nous vous recommandons de vous munir d'appareil photo étanche. Nous ne prenons aucune responsabilité concernant la fiabilité des bidons étanches fournis et le transport d'appareils non étanches dans le canyon.

NB : il existe des appareils photo jetables étanches très pratiques

## **DATES ET PRIX**

### **Dates :**

Tous les week-ends **de début juin à début septembre**  
pour les groupes constitués de 5 personnes minimum

### **Prix :**

Le tarif est variable selon le nombre de participants et le type d'hébergement choisi, gîte ou chambres d'hôtes, nous consulter.

### **LE PRIX COMPREND**

- les frais d'organisation
- l'hébergement (1 nuit en 1/2 pension)
- le matériel technique
- l'encadrement par des moniteurs diplômés

### **LE PRIX NE COMPREND PAS**

- les boissons et dépenses personnelles
- le transport jusqu'au lieu de rendez vous
- l'équipement individuel
- les déjeuners du samedi et du dimanche
- Les assurances annulation - assistance - rapatriement - interruption

## **INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES**

### **INSCRIPTION**

En ligne sur notre site internet [www.espace-evasion.com](http://www.espace-evasion.com) , ou en renvoyant la fiche d'inscription signée et un acompte de 30%, vous recevrez alors une confirmation d'inscription.

Inscription à plus de 22 jours du départ : aucun frais de dossier

Inscription entre 21 jours et 8 jours du départ : frais de dossier : 10 € (20 € pour les voyages et les séjours en liberté)

Inscription à moins de 8 jours du départ : frais de dossier : 20 € (30 € pour les voyages et les séjours en liberté) (le paiement doit être obligatoirement effectué par carte de crédit)

### **ANNULATION**

#### **De notre part :**

ESPACE EVASION se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour.

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 14 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

## De votre part :

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle ESPACE EVASION a pris connaissance du désistement) :

Dans le cas général.

- Jusqu'à 31 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 30 €.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.
- A moins de 2 jours du départ : 90 % du montant du séjour.

Dans le cas particulier de séjour incluant l'émission d'un billet d'avion non remboursable ou l'affrètement d'un bateau.

De 90 à 45 jours avant le départ : 1 000 €

De 44 à 31 jours avant le départ : 60 % du montant du séjour

A 30 jours et moins du départ : 100 % du montant du séjour

Pour les groupes constitués auxquels il est proposé un tarif par personne, le désistement d'une partie seulement des participants entrainera une modification du tarif pour les autres participants, ou sera soumise à des frais d'annulation de 100% quelque-soit la date de l'annulation.

Pour la prise en charge de ces frais, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation. L'assurance n'entre en vigueur que si votre voyage est soldé.

Tout participant abrégeant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

## ASSURANCES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE - RAPATRIEMENT- INTERRUPTION

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- **Assurance Annulation (2,5 % du montant du séjour).**
- **Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour (2 % du montant du séjour).**
- **Assurance Multirisques Annulation, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension COVID (4.3 % du montant du séjour).**

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Annulation – Assistance Frais médicaux et Interruption de séjour et d'activités ASSURINCO MUTUAIDE Vagabondages contrat n° 4637 joint à votre confirmation d'inscription. Il est disponible sur [www.espace-evasion.fr/telechargements](http://www.espace-evasion.fr/telechargements) ou sur simple demande. **Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France ou en Europe.**

### L'assurance Annulation

L'assurance entre en vigueur dès la souscription et si votre voyage est soldé. Les événements garantis sont :

- L'annulation pour **motif médical** : maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, un membre de votre famille...
- L'annulation pour **causes dénommées** :
  - \* Dommages graves ou vols dans locaux privés ou professionnel, convocation en tant que témoin ou juré d'assise, ..., une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.
  - \* La mutation professionnelle, la suppression et la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur, vol des papiers d'identité, ... (franchise de 100 € par personne).
- L'annulation **toutes causes justifiées** (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier).

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur (excepté une annulation à 31 jours et plus du départ), déduction faite de franchise éventuelle, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de **la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation.**

#### **Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger**

Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

#### **Extension COVID : uniquement disponible dans la formule multirisque à 4.3%**

- **Annulation pour cause de COVID déclarée dans le mois précédent le départ (ou pour toute autre épidémie)**

#### **L'Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour**

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage. Les événements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès de Mutuaide Assistance sont :

- les frais de recherche et secours jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger,
- l'assistance en cas de décès,
- l'avance sur caution pénale à l'étranger,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € par événement,
- ...

#### **Extension COVID : uniquement disponible dans la formule multirisque à 4.3%**

- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Frais médicaux sur place
- Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)
- Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assureur si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Pour les **séjours à l'étranger**, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront remplir un formulaire et nous **fournir une attestation** de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

**Vérifiez** notamment que vous possédez une **garantie « frais de recherche et secours »** avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie «frais de recherche et secours».

#### **ESPACE EVASION**

Agence de Voyages – IM.074.10.0036

Garantie financière : Groupama – 5, rue du Centre - 93199 NOISY LE GRAND Cedex

Assurance responsabilité civile professionnelle : MMA Mutuelles du Mans Assurances –  
Sarl SAGA – BP 54 – 69922 OULLINS Cédex